Marie-Neige Sardin, une libraire sous menace de mort (suite)

02/12/2008 à 10h19

Rappel : Marie-Neige Sardin est libraire. Elle vit et travaille au Bourget dans un quartier "diversifié". Victime de viol, d'agressions à répétition et de menaces de mort, elle a publié un article dans Riposte laïque, repris sur F.Desouche le 18 novembre.

Extrait complémentaire paru dans le n° 66 de Riposte laïque :

L'ombre, la vraie, l'obscure, ne fait pas la une de la presse. Celle que je vis et dans laquelle je m'enfonce un peu plus chaque jour est un feu d'artifice de dénis, de doutes, d'abandons. (…)

Dans une grosse chemise, chaque PV, chaque expertise, chaque preuve, de la plus infime à la plus accablante, tout est minutieusement rangé ; parce que j'ai appris, en quatre ans et demi qu'une parole de victime cela équivaut à un zéro pointé dans la balance, mais pas que dans celle de la justice, dans celle de vous tous, aussi.(…)

Dans le 93, nos élus savent s'unir quand il s'agit d'éviter de faire des vagues, sur des sujets glissants, comme la sécurité, l'islamisation du département et le déséquilibre qui en découle pour nous, "souchiens". Il leur est plus simple, plus facile, plus politiquement correct de penser que j'ai tout inventé… Juste pour faire joli, ou pour me faire remarquer plutôt que de s'attaquer au problème à l'heure ou l'on prône la diversité (…)

Je ne crois pas que mes grands-pères, mon père, aient servi la France, défendu son territoire et ses valeurs, pour que je

vive cela. Ils l'ont fait pour que je sois libre. (…) L'heure n'est plus au partage, mais à la domination ! L'heure n'est plus à convivialité, mais à la violence et aux clans !

Je ne peux m'empêcher de penser à ce qu'à vécu Fanny Truchelut. Elle, que l'on a condamnée pour un voile, mis ou à retirer, à de la prison et de fortes amendes. La même justice fait un non lieu sur un viol, proposant des indemnités financières en échange *"du droit à laisser à mes violeurs une seconde chance"* ! Pourquoi condamner Fanny ? Les femmes voilées n'ont subi aucun outrage, aucune humiliation, pourtant, elles seront soutenues par des associations qui se porteront partie civile alors que je suis seule, aidée par la présence infaillible du docteur Emmanuelle Piet , présidente du CFCV (Collectif Féministe Contre le Viol. NDLR).

Nous savons tous que bien souvent les femmes qui portent le voile comme une arme religieuse sont les plus agressives, sachant manipuler pour obtenir le larmoiement général et la compassion de chacun. Fanny a été jugée coupable, moi, je suis une victime, pourtant nous subissons le même traitement social de la part des biens pensants, alors que sur le fond, Fanny a été aussi victime d'une provocation dans son propre établissement. Des agressions voulues pour ce que nous sommes, des Françaises (…) source